

Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

0

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 RUE DE L'OIGNIN
01580 IZERNORE

Aux adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, de la permanence de vos méthodes d'évaluation et des informations fournies à vos adhérents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

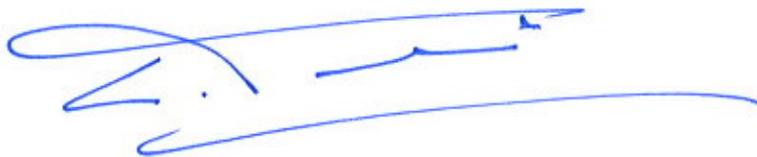
Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Oyonnax, le 10 juin 2020

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Clément TOMASINI
Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 554	3 554		253	253	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	4 677	4 677				
	Autres immobilisations corporelles	3 970	3 521	450	683	233	34.12
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	12 202	11 752	450	936	486	51.95	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 065		3 065	2 527	539	21.32
	Autres créances	13 482		13 482	26 507	13 025	49.14
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	113 316		113 316	68 385	44 931	65.70	
Charges constatées d'avance (3)	1 495		1 495	2 596	1 101	42.40	
Total III	131 359		131 359	100 015	31 344	31.34	
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des obligations							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	143 560	11 752	131 809	100 951	30 857	30.57	



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 995	2 995		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	43 103	28 192	14 911	52.89
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	13 992	14 911	919	6.16
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	60 090	46 098	13 992	30.35	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	38 732	23 611	15 122	64.04
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III	38 732	23 611	15 122	64.04	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 167	16 606	3 439	20.71
	Dettes fiscales et sociales	15 051	14 307	744	5.20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	313	329	16	4.96
	Instruments de trésorerie				
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	4 455		4 455
Total IV		32 986	31 242	1 744	5.58
Ecarts de conversion passifs (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		131 809	100 951	30 857	30.57



(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

28 531 31 242

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	151 116	177 381	26 266	14.81
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	219 069	236 224	17 154	7.26
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	518		518	
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	369	56	313	561.18
Total I	371 072	413 661	42 588	10.30
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	17 573	20 357	2 784	13.68
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	61 182	68 202	7 020	10.29
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	28 315	38 639	10 324	26.72
Impôts, taxes et versements assimilés	3 525	3 086	439	14.23
Salaires et traitements	189 022	203 305	14 283	7.03
Charges sociales	41 691	59 899	18 208	30.40
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	486	514	27	5.30
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 822	3 773	1 951	51.72
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	954	139	815	586.63
Total II	344 570	397 913	53 343	13.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	26 502	15 748	10 754	68.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	452	285	167	58.64
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	452	285	167	58.64
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1 048	1 048	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		1 048	1 048	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	452	763	1 215	159.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	26 954	14 984	11 970	79.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	520	46	475	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	520	46	475	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	182	118	63	53.49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	13 300		13 300	
Total VIII	13 482	118	13 363	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 961	73	12 889	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	372 044	413 991	41 947	10.13
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	358 052	399 080	41 028	10.28
Solde intermédiaire	13 992	14 911	919	6.16
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	13 992	14 911	919	6.16



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologuée par arrêté ministériel du 4 décembre 2015 relatif au Plan Comptable Général et en respect du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,
- continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1/Mise à disposition gratuites des biens et services (non comptabilisée)

Bâtiment Association Les Grillons :

- mise à disposition gratuite des locaux 92 839.20 €
- chauffage, électricité, eau 9 353.36 €
- travaux d'entretien courant 735.84 €
- prestations de service et maintenance 20 684.21 €

Soit 123 612.61 €

2/Bénévolats

327.50 heures soit 3 284.83 €

3/Effectifs :

Effectif ETP 2019	Cadre	1
	Non cadre	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	3 554		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 677		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 970		
TOTAL	8 648		
TOTAL GENERAL	12 202		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 554	3 554
TOTAL			3 554	3 554
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 677	4 677
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 970	3 970
TOTAL			8 648	8 648
TOTAL GENERAL			12 202	12 202

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 300	253		3 554
TOTAL	3 300	253		3 554
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 677			4 677
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 288	233		3 521
TOTAL	7 965	233		8 198
TOTAL GENERAL	11 265	486		11 752

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	253				
TOTAL	253				
Matériel de bureau informatique mobilier	233				
TOTAL	233				
TOTAL GENERAL	486				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 995				2 995
Réserves :					
Autres réserves	28 192		14 911		43 103
Report à nouveau			14 911	14 911	
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 911	919			13 992
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	46 098	919	29 823	14 911	60 090

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	23 611	1 822			25 432
Autres provisions pour risques et charges		13 300			13 300
TOTAL	23 611	15 122			38 732
TOTAL GENERAL	23 611	15 122			38 732
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 822			
exceptionnelles		13 300			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients		3 065	3 065	
Divers état et autres collectivités publiques		12 864	12 864	
Débiteurs divers		618	618	
Charges constatées d'avance		1 495	1 495	
	TOTAL	18 043	18 043	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés		13 167	13 167		
Personnel et comptes rattachés		3 190	3 190		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		11 816	11 816		
Autres impôts taxes et assimilés		44	44		
Autres dettes		313	313		
Produits constatés d'avance		4 455	4 455		
	TOTAL	32 986	32 986		

Evaluation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels : 3 à 5 ans

Matériel d'activité : 3 à 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	518
Total	518



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR 3112 RBST FORMATION BAFA	518
Total	518

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 730
Dettes fiscales et sociales	4 319
Total	10 049

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	
- CAP COMPTABLE	3 348
- CAP COMMISSAIRE AUX CPTES	2 147
- CAP DEPOT DES COMPTES	50
- CAP UFCV 4T2019	185
DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	
- CAP CP 2019	3 190
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	
- CAP CHARGES S/CP 2019	1 129
Total	10 049

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		1 495
Total		1 495
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		4 455
Total		4 455



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- PRIMES ASSURANCES	541		
- ASSURANCES MMA	954		
Total	1 495		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- PCA CAF PROJET HANDICAP 2020	4 455		
Total	4 455		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

Les documents prennent en compte les droits futurs dus aux salariés lorsqu'ils partiront à la retraite.

La comptabilisation, sous forme de provisions, concerne les droits acquis par les salariés au 31/12 selon la convention collective (1/4 de mois par année de présence, portée à 1/3 de mois à compter de la onzième année majorés des charges sociales et fiscales) et la méthode prospective des unités de crédit projetées. (REC.OEC n° 1.23 de 12/1989).

Les engagements de retraite sont comptabilisés selon ces hypothèses :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- taux d'actualisation 0.77 %
- table de mortalité 2006-2008

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			25 432



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Oyonnax, le 10 juin 2020

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Clément TOMASINI
Associé